



Les relations pouvoirs publics et associations

Mercredi 10 Juin 2015
► De 10h à 17h
Lieu : IDEAL Connaissances, 93 avenue de Fontainebleau - Le Kremlin Bicêtre

Une circulaire interministérielle, dont la parution devrait être imminente, s'attache aux «Nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations». Abrogeant la circulaire du 18 janvier 2010, elle clarifie le cadre juridique régissant les subventions versées par les pouvoirs publics aux associations, notamment au regard des évolutions de la réglementation européenne des aides d'État. Et a des conséquences importantes pour les collectivités locales.

Cette rencontre technique sera l'occasion de présenter les principaux éléments et enjeux de la circulaire, avec des interventions de représentants de l'État, de collectivités locales et du monde associatif.

PROGRAMME

9h45 Accueil des participants et café

10h Introduction par le RTES

10h15 - 11h

Les enjeux de la circulaire pouvoirs publics / associations

- Charles Eymeric Caffin, chef du bureau vie associative à la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Échanges avec les participants
11h - 11h30

La position du Mouvement Associatif

- Marie Lamy, conseillère technique au Mouvement Associatif

Échanges avec les participants
11h30 - 12h

Pouvoirs publics / associations culturelles : quoi de neuf ?

- Patricia Coler, déléguée générale de l'UFISC

Échanges avec les participants
12h - 12h45

Quel type d'accompagnement imaginer ?

Offre de co-formation, guide de l'usage de la subvention...

Échanges avec les participants
12h 45- 14h Déjeuner

14h - 14h30

Expérimentation d'un SIEG pour la collecte, le réemploi et le recyclage par des opérateurs développant des activités sociales

- [En visio-conférence] Jean-Paul Chantrel, éco conseiller à la direction Environnement et services publics urbains

14h30 - 15h30

Subvention et autres modes de contractualisation ESS / collectivités locales : état des lieux

- Jacques Dughéra, chargé de développement, RTES

15h30-16h

Exemple d'un appel à projets permanent

- [En visio-conférence] Clara Schmidt, chargée de mission ESS, Métropole Européenne de Lille

16h - 16h30

Du diagnostic partagé à une méthode SSIG de la petite enfance

- Pierre-Yves Jan, bureau d'études CERISE

16h30 Conclusions

Vous disposez d'une salle équipée d'un écran et d'une connexion Internet ? Invitez vos collègues, partenaires, élus...
Et devenez "point de visio collectif" de la formation.

Organisation et questions : animation@rtes.fr

**Inscriptions sur le Site
d'Ideal Connaissances :**

communautes.idealconnaissances.com/ess/

Frais d'inscription en présentiel :

- 200 €
- Gratuit pour les collectivités adhérentes au RTES et pour les collectivités abonnées à l'une des communautés professionnelles d'IDEAL Connaissances.

Frais d'inscription pour une participation à distance :

- 100 € pour les collectivités, acteurs de l'ESS, individuels et universités.
- 150 € pour les entreprises.
- Gratuit pour les collectivités adhérentes au RTES ou abonnées à IDEAL Connaissances

Repas sur place possible avec une participation de 20 € réglable par chèque sur place ou par mandat administratif à réception de la facture auprès du RTES.



animation@rtes.fr / www.rtes.fr